



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Colombie

Question écrite n° 4823

Texte de la question

M. Jean Gaubert souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation de Mme Ingrid Bétancourt, sénateur de Colombie. Candidate aux élections présidentielles en Colombie, elle s'est distinguée, tout au long de son activité parlementaire, par une lutte sans compromission contre la corruption et le trafic de drogue. Lors de la campagne électorale, elle a été enlevée le 23 février dernier. Elle est depuis détenue. Il lui rappelle les liens très forts de Mme Bétancourt avec la France. Il lui demande de lui indiquer quelles mesures le Gouvernement entend prendre avec les autorités colombiennes pour l'aider à rétablir un dialogue avec les rebelles et permettre la libération de milliers d'otages détenus, et au premier rang de ceux-ci Mme Ingrid Bétancourt.

Texte de la réponse

Le Gouvernement français ne ménage et continuera à ne ménager aucun effort pour obtenir la libération dans les meilleurs délais de Mme Ingrid Bétancourt, de sa directrice de campagne, Mme Clara Rojas et des autres otages en Colombie. L'enlèvement et la séquestration prolongée des otages sont des crimes inacceptables. La communauté internationale ne saurait rester passive devant ces pratiques qui endeuillent la Colombie. Dans ce cadre, le ministre des affaires étrangères s'est rendu en Colombie le 29 novembre dernier. Il a rencontré longuement le président Alvaro Uribe Velez ainsi que les principaux membres de son gouvernement, et notamment sa collègue Mme Carolina Barco. Il s'est par ailleurs entretenu avec les représentants des familles d'otages et, en particulier, avec la famille de Mme Ingrid Bétancourt, retenue contre son gré depuis le 23 février dernier par la principale guérilla, les FARC. Le peuple colombien doit assumer toutes ses responsabilités. Le gouvernement français a exprimé clairement sa disponibilité à l'aider à rechercher les moyens de mettre fin à ce conflit cruel. Déjà, il s'était impliqué fortement, avec d'autres, dans la facilitation des processus de paix avec les guérillas, conduits par le prédécesseur du président Uribe. Il appuie aujourd'hui la volonté du gouvernement colombien, fondée sur une politique de fermeté, de rechercher une solution négociée en sollicitant, notamment, les bons offices du secrétaire général des Nations unies. Le gouvernement français appuie cette approche, dans la mesure où elle combine le renforcement de l'autorité de l'Etat et l'ouverture au dialogue avec les groupes armés illégaux. Il reconnaît la légitimité, pour rétablir la paix civile en Colombie, d'une politique de sécurité efficace et respectueuse des droits de l'homme, à laquelle une coopération dans des domaines comme le renforcement institutionnel ou la lutte contre le trafic de drogue doit être apportée. La possibilité d'un appui technique de la France à la substitution de cultures par reforestation, priorité du président Uribe pour lutter contre la production de drogue, est à l'étude.

Données clés

Auteur : [M. Jean Gaubert](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4823

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 octobre 2002, page 3632

Réponse publiée le : 10 février 2003, page 989